

**Comment l'Aumônerie Catholique de Jossigny peut-elle faire vivre la Laïcité au sein du Grand Hôpital public de l'Est Francilien ?**



Mémoire présenté par Claudia SIMAL

Ministre du Culte et Aumônier d'hôpital au GHEF de Jossigny

Diplôme Universitaire

« Référent Laïcité : gestion du fait religieux »

Directeur de Mémoire : Alain CABRAS



# Sommaire

	Introduction	3
<b>I-</b>	<b>Les Fondements de l'intervention des aumôniers et des lieux de cultes dans les établissements publics de santé</b>	<b>6</b>
	1- L'évolution des aumôniers, de l'Antiquité à nos jours	6
	2- Le religieux et l'hôpital	8
	3- Le rôle et la mission d'un aumônier d'hôpital	11
	4- Le statut des lieux de culte à l'hôpital	13
<b>II-</b>	<b>La cohabitation religieuse et le principe d'égalité : un enjeu de Fraternité</b>	<b>15</b>
	1- L'aumônerie du GHEF de Jossigny	16
	2- Le culte à l'hôpital de Jossigny et le principe de Liberté	17
	3- La liberté de pratique du culte et ses limites	18
	4- Le référencement des cultes et le principe d'Egalité	21
	5- Propositions concrètes de l'aumônerie catholique pour promouvoir la Liberté, l'Egalité et la Fraternité	23
	6- L'Esplanade des religions : un modèle de Fraternité et de Paix	26
	7- La Laïcité en danger à l'hôpital de Jossigny	30
<b>III-</b>	<b>Une salle Multicultes qui fait vivre la Laïcité à l'hôpital de Jossigny</b>	<b>33</b>
	1- Un lieu de recueillement pour tous	35
	2- L'arbre de vie : un symbole universel de Paix	37
	3- La charte d'utilisation de la salle Multicultes	39
	4- Financement de l'aménagement de la salle Multicultes	43
	5- Approbation et signature de la Charte d'utilisation de la salle Multicultes	44
	6- Inauguration de la salle Multicultes et Programmation 2023-2024	58
	<b>Conclusion</b>	<b>62</b>



### III- UNE SALLE MULTICULTES QUI FAIT VIVRE LA LAÏCITE A L'HÔPITAL DE JOSSIGNY

Beaucoup de questions se posent aujourd'hui dans les établissements de santé afin que les personnes malades, les familles et même le personnel, sur son temps de pause, puissent bénéficier d'un lieu de silence, de prière, de recueillement et de méditation. Cette attention est en accord avec les textes relatifs à la Laïcité à l'hôpital : Loi de 1905, 2006 et Charte de 2011. Pour des raisons historiques, les établissements de santé mettaient à disposition des chapelles catholiques. Il s'agit maintenant de mettre à disposition un lieu pour toute personne qui exprime le besoin de se recueillir, quel que soit son culte.

Comme déjà évoqué, une salle Multicultes est bien présente à l'hôpital néanmoins, celle-ci a été fermée, peu de temps après son ouverture, en raison d'incivilités de la part de certains utilisateurs qui troublaient l'ordre public. Cela aurait pu être évité à condition qu'il y ait eu un dialogue entre représentants de culte, un médiateur et un cadre qui rappelle que la libre pratique de son culte ne doit en aucun cas être un frein à celle des autres usagers. Rappelons que le Directeur de l'hôpital reste le seul décideur de la mise en place ou non d'un tel lieu ou de son aménagement. Nous sommes dans un lieu public et nous ne pouvons pas avoir de revendications, en revanche, nous pouvons être forts de propositions qui seront le fruit d'un langage commun, avec des objectifs communs. Le centre de nos préoccupations doit être la personne malade, ses besoins fondamentaux et ses attentes.

**À la suite de notre entretien, Monsieur DE MENACA, le Directeur adjoint et référent Laïcité de l'hôpital de Jossigny, accepte le réouverture de la salle Multicultes à condition qu'elle soit soumise à une charte qui énonce clairement les règles et les comportements attendus des utilisateurs ainsi que les conséquences en cas de non-respect des règles. Au-delà du « cadre » imposé par la Direction, notre travail, en concertation avec l'ensemble des personnes engagées dans cette réflexion, consiste à imaginer un lieu à la fois convivial et chaleureux tout en respectant les croyances de chacun.**

**Alors comment nous installer, prier et être en communication avec notre transcendance en étant plusieurs cultes à partager ce même lieu ?**

### Réflexion autour de la création d'un espace cultuel partagé au sein de l'hôpital de Jossigny :

Créer un lieu de culte partagé peut être un processus complexe, mais il peut également contribuer à promouvoir la paix, l'harmonie et la compréhension entre les différentes religions. La communication, la compréhension mutuelle et l'engagement de la communauté sont essentiels pour la réussite d'un tel projet.

#### **✚ Recruter des représentants de culte partageant des valeurs communes répondant à 5 critères fondamentaux :**

- Expérience exigée dans l'accompagnement spirituel auprès des malades,
- Respect de la Charte de la Laïcité de l'hôpital,
- Respect des valeurs de la République française,
- Proximité et réactivité,

#### **✚ Créer un lieu de culte commun en concertation avec l'ensemble des représentants de culte visant à favoriser la compréhension interreligieuse, la tolérance et le dialogue entre les différentes communautés religieuses :**

- **Evaluer des besoins** de chaque communauté religieuse,
- **Créer un comité interprofessionnel** composé des différentes communautés religieuses, du service logistique et de la Direction qui sera chargé de superviser la gestion, les activités et le respect du lieu,
- **Aménagement intérieur** : créer un espace qui puisse accueillir les pratiques religieuses de différentes confessions tout en respectant les besoins spécifiques de chacune,
- **Elaborer des règles et des protocoles** pour l'utilisation de la salle Multicultes incluant les horaires d'utilisation, les règles de sécurité et d'hygiène,
- **Identifier les sources de financement** : budget alloué par la Direction ? dons de communautés ou d'associations religieuses locales ? campagne de collecte de fonds ?
- **Promouvoir le dialogue religieux** : organiser des événements interreligieux et des événements de dialogue pour promouvoir la compréhension et la tolérance entre les différentes communautés religieuses.
- **Se concerter avec l'ensemble des communautés religieuses** afin qu'elles se sentent impliquées dans le projet et qu'elles le soutiennent.
- **Ouverture officielle** : une fois le lieu de culte aménagé et approuvé par l'ensemble des représentants de culte et la Direction, organiser une rencontre interprofessionnelle pour marquer son ouverture aux usagers de l'hôpital lors de laquelle serait signée la Charte d'utilisation de la salle Multicultes et la Charte de la Laïcité.



✚ **Créer une Charte d'utilisation de la salle Multicultes qui définirait les règles du « vivre-ensemble » :**

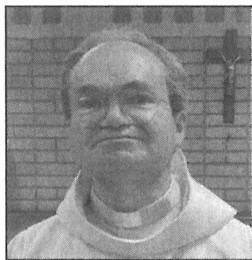
- **Rencontrer individuellement** les représentants de chaque communauté religieuse et identifier leurs attentes et leurs préoccupations,
  - **Désigner un comité de rédaction** composé de membres des différentes communautés pour rédiger la charte en s'assurant que le comité est représentatif de l'ensemble des utilisateurs potentiels,
  - **Définir les objectifs** de la salle Multicultes,
  - **Déterminer les règles d'utilisation** : les horaires, les procédures de réservation, les règles d'hygiène et de sécurité et les éventuelles restrictions,
  - **Etablir les principes de respect mutuel**, de tolérance et de non-discrimination et souligner l'importance du respect des convictions et des pratiques religieuses de toutes les communautés religieuses,
  - **Prévoir des mécanismes de résolution des conflits** qui pourraient survenir entre les utilisateurs de la salle,
  - **Etablir un processus de révision périodique** de la charte pour tenir compte des changements dans les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs,
  - **Recueillir les commentaires et les contributions** des membres de chaque communauté qui utilisera la salle Multicultes avant d'adopter définitivement la charte,
  - Une fois finalisée, **soumettre la charte à l'approbation des représentants** de chaque communauté et la leur faire signer pour acter leur engagement à respecter les règles énoncées,
  - **Diffuser la charte** auprès de tous les services de l'hôpital et la mettre à disposition de tous les usagers potentiels de la salle Multicultes.
- **Une fois la charte d'utilisation de la salle Multicultes créée et approuvée, il faudra veiller à ce qu'elle soit respectée et appliquée de manière équitable pour garantir un environnement respectueux et harmonieux pour toutes les communautés impliquées.**

### **1. Un lieu de recueillement pour Tous**

Il ne s'agit pas tant de l'ornementation d'un lieu de prière, de recueillement et de méditation, que de créer un véritable **espace de rencontre et de cohabitation religieuse** qui mette au défi l'intériorité et l'être ensemble.

**Tous les représentants de cultes rencontrés à l'Esplanade des Religions acceptent d'intervenir « bénévolement » à l'hôpital de Jossigny pour répondre aux demandes d'accompagnement spirituel des malades et organiser des événements religieux destinés à tous les usagers. Lors de nos entretiens individuels au bureau de l'aumônerie, il a été question notamment de recueillir les besoins de chacun en matière de pratique du culte :**

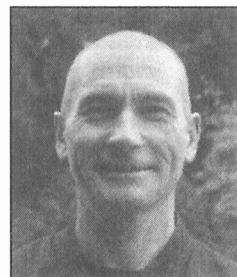
- **Pour les chrétiens (catholiques, orthodoxes et protestants)**, partager une même salle ne pose pas de réelles difficultés même si les signes de la foi ne sont pas investis avec la même intensité selon les confessions. La prière chrétienne est relation à Dieu qui habite le cœur de l'homme, et comme telle, ne nécessite pas de support . Pourtant, elle trouve ses appuis dans des médiations visuelles et des objets (chapelets, Bible, images, etc..). L'absence de ces signes rend plus difficile une prière véritablement chrétienne et risque d'en faire seulement un exercice de médiation. Soutenir la prière par un cadre spatial et visuel peut aider la personne malade ou ses proches à ne pas être livrés à l'abîme de leur propre pensée mais à percevoir la proximité de Dieu. La réserve eucharistique (communion en viatique aux malades) sera, quant à elle, conservée dans le tabernacle au bureau de l'aumônerie et emmenée à la salle Multicultes lors des célébrations des messes. L'ambon (pupitre) déjà présent dans la salle permettra également la présence du Christ au travers de sa Parole.



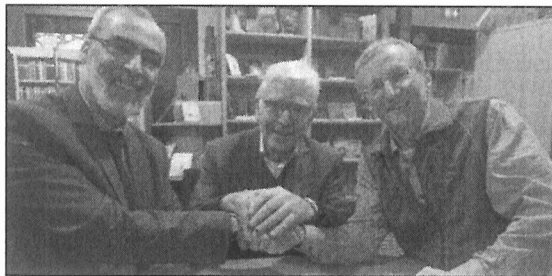
- **Pour les musulmans**, Monsieur TAHIRI Hicham, le Président de l'association TAWABA, m'explique que la prière doit être dirigée à l'Ouest, tournée e vers la Mecque, qui est le lieu de naissance, selon la tradition islamique, du prophète de l'islam, Mahomet, à la fin du VIème siècle. La prière doit se faire 5 fois par jour et est déterminée non pas par des horaires précis mais par le lever et coucher du soleil. Les fidèles musulmans utilisent un tapis pour faire leur prière au sol et se déchaussent. Pour les musulmans, l'enlèvement des chaussures dans un lieu de culte est associé à un rituel de purification visant à se débarrasser des souillures extérieures. Par ailleurs, il s'agit d'un acte de respect du lieu sacré où les musulmans viennent se rapprocher de Dieu et créent ainsi un environnement propre et pur pour la prière. Enfin, en enlevant leurs chaussures, les musulmans expriment une attitude d'humilité devant Dieu : ils se soumettent à la volonté divine et se débarrassent des signes extérieurs de fierté et de vanité.



- **Pour le culte bouddhiste**, Monsieur Luc Charles, le Moine, souhaiterait que l'aumônerie se munisse d'une dizaine de coussins de méditation afin que soient proposés des ateliers dans la salle Multicultes.



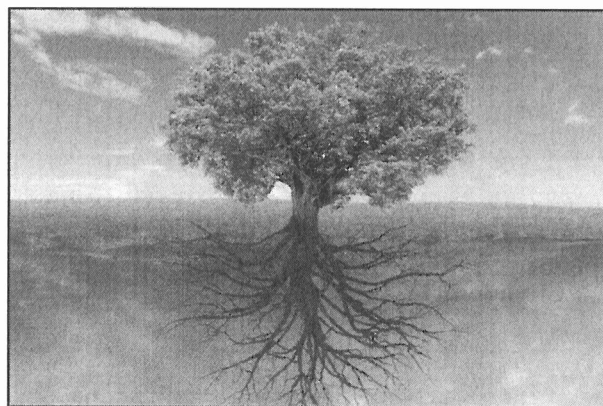
- **Pour le culte israélite**, Monsieur LAOUI Elie, Rabbin, ne me fait part d'aucun besoin matériel particulier à l'exception du nombre de fidèles. En effet, La célébration du culte juif en présence d'au moins dix adultes juifs est une pratique spécifique connue sous le nom de "minyan". Le minyan est une assemblée de dix adultes juifs nécessaires pour accomplir certaines prières et rituels juifs. Il symbolise la collectivité juive et l'unité dans la prière.



- **Nous optons pour une salle Multicultes sans marque religieuse, une salle fonctionnelle avec un placard doté de 6 étagères où chaque confession pourrait ranger ses attributs (Coran, Bible, croix, icônes, tapis, coussins...) lorsque le culte n'est pas célébré afin de permettre son utilisation par tous pour se recueillir.**

## 2- L'arbre de vie : un symbole universel de Paix

Tous, nous faisons le choix d'une symbolique spirituelle partagée : **l'arbre de vie**. Si la signification peut être différente pour chaque religion, le caractère donné à cet arbre exceptionnel est presque le même : la renaissance, le cycle de la vie et de la mort ou encore la vie éternelle.



- **Dans la religion chrétienne :**

Dans la religion chrétienne, l'arbre de la vie est associé à la vie éternelle. Son histoire est relatée dans le livre de Genèse où il représente un arbre fruitier resplendissant, au milieu du Jardin D'Eden. Chez les chrétiens, cet arbre symbolise l'immortalité, mais aussi la connaissance et la différence entre le bien et le mal. Ainsi, lorsqu' Adam et Eve gouttèrent au fruit défendu, ils furent pourchassés du Jardin et devinrent des êtres mortels. Dans la Nouvelle Genèse, l'arbre de la vie est associé à la croix du Christ. À l'image de l'arbre qui donne ses fruits, le Christ a porté la croix pour donner sa vie à l'humanité.

- **L'arbre de vie dans la religion juive :**

Chez les juifs, l'arbre de la vie est présent dans l'ésotérisme. Son histoire fait référence à La Kabbale qui est la loi secrète donnée par Dieu à Moïse. L'arbre de vie, dans la religion juive, représente les lois et la création de l'Univers. Cet arbre est alors formé de 10 centres énergétiques appelés Sephirot, 3 voiles d'existence négative, 3 piliers et 22 sentiers qui expriment les différents processus de la création de l'Univers par Dieu.

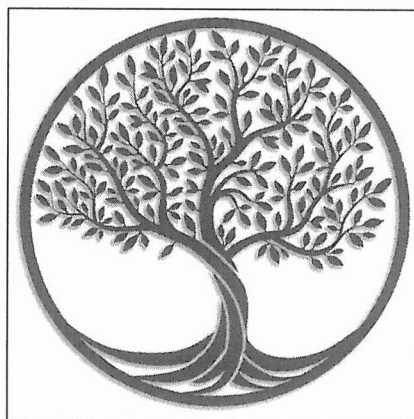
- **Dans la religion islamique :**

Dans la religion islamique, cet arbre symbolise également la vie éternelle dans un paradis. Il se place au milieu du paradis et s'assimile au cycle des saisons. Il perd son feuillage en hiver et retrouve ses feuilles au printemps.

- **Dans la religion bouddhiste :**

Dans le bouddhisme, l'arbre de la vie prend la forme d'un ficus religiosa et est connu sous l'appellation de « arbre de la Bodhi » ou l'arbre de l'Eveil. Son histoire est notamment liée à celle du Bouddha Sakyamuni. Car c'est au pied de cet arbre que ce Bouddha a eu l'éveil pour ensuite enseigner le Dharma à ses disciples. Par ses racines, son tronc, ses branches et ses feuilles, cet arbre symbolise le cheminement vers l'Eveil pour les bouddhistes.

**Un appel à des donateurs m'a permis de commander l'arbre de vie choisi à l'unanimité qui occupera le mur central de la salle Multicultes. Nous choisissons également un logo « d' arbre de vie » pour identifier l'Aumônerie de l'hôpital :**



### 3- La Charte d'utilisation de la salle Multicultes



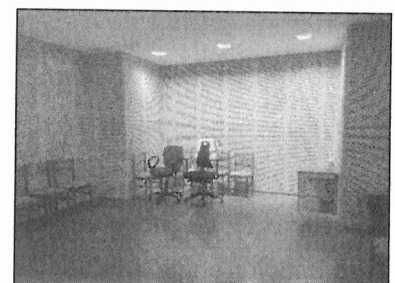
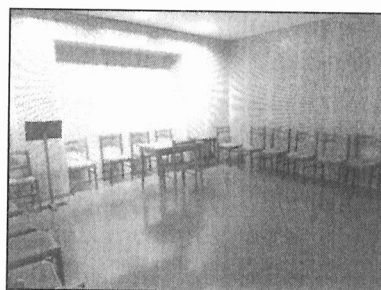
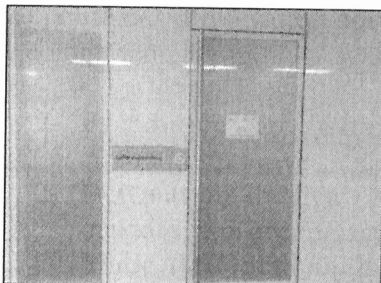
Pour l'élaboration de la Charte de la salle Multicultes, je contacte l'**Aumônier catholique national des établissements de Santé en France, Monsieur Constantino FIORE**, qui avait déjà travaillé sur le sujet au CHU de Grenoble. Nos échanges m'ont permis de définir les grands axes de la Charte d'utilisation de la salle Multicultes que je souhaitais proposer aux représentants de culte et à la Direction : un préambule, la destination du lieu, le mode de fonctionnement, l'aménagement de l'espace et la gestion du lieu.

#### ➤ Politiques d'utilisation de la salle Multicultes :

Les politiques d'utilisation doivent être claires, elles doivent préciser les règles et les normes de comportement qui favorisent le respect mutuel et la coexistence pacifique.

- 1- **Préambule** : localisation de la salle et rappel des textes de lois, des chartes et des circulaires relatives à la libre pratique du culte dans les établissements de santé,
- 2- **Destination du lieu** : lieu de prière, de recueillement et de méditation destiné aux malades, aux accompagnants et aux membres du personnel,
- 3- **Mode de fonctionnement** : respect de la quiétude et du recueillement de chacun, interdiction du prosélytisme et effectif maximal,
- 4- **Aménagement de l'espace** : mobilier mis à disposition des usagers et décoration en vue de rendre ce lieu plus accueillant et chaleureux,
- 5- **Gestion du lieu** : salle Multicultes placée sous l'autorité de la Direction et création d'un Comité Interprofessionnel qui se réunira chaque année. Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

#### ➤ Projets d'aménagement et la décoration de la salle Multicultes :



*(salle Multicultes avant le nouvel aménagement)*

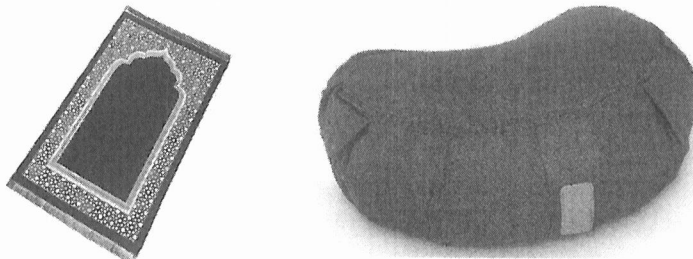


L'aménagement d'une salle Multicultes demande une planification minutieuse pour répondre aux besoins variés de chaque utilisateur. Il est essentiel de créer un environnement où chacun se sente bienvenu, respecté et inclus.

En concertation avec l'ensemble des représentants de culte, nous avons mené une réflexion autour d'un certains nombres de points indispensables à une utilisation intelligente et respectueuse. Nous avons choisi comme fil conducteur de cette réflexion la neutralité et le bien-être.

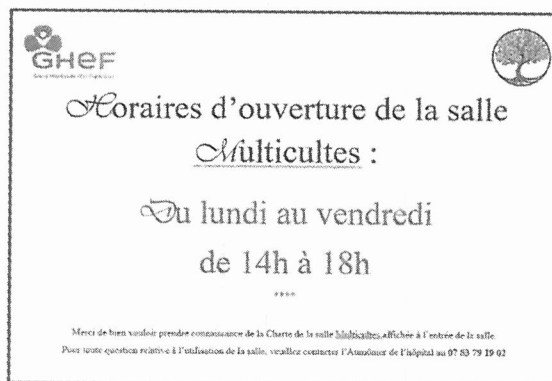
- ✦ **Accessibilité et visibilité** : La salle Multicultes doit être accessible à tous et permettre à chacun de s'y recueillir, quelle que soit sa religion. Elle doit être facilement repérable dans l'établissement. Après vérification, la salle Multicultes est bien indiquée dans le hall d'entrée de l'hôpital. Néanmoins, il conviendra de faire une note adressée à tous les services afin de les informer de l'ouverture de la salle Multicultes. Depuis l'extérieur, il conviendra d'ajouter une décoration sur les parties vitrées qui permettraient aux usagers de mieux distinguer la salle Multicultes. Enfin, il conviendra d'afficher sur la porte d'entrée les horaires d'ouverture ainsi que le numéro de contact de l'Aumônerie en cas de besoin.
  
- ✦ **Organisation** : Ce lieu doit favoriser les relations interculturelles. S'agissant d'un lieu de culte « partagé », nous avons décidé de ne pas exposer de signes religieux. En accord avec l'ensemble des représentants de culte, nous envisageons un symbole universel : **l'Arbre de Vie.**
  
- ✦ **L'aménagement des horaires** : les soins administrés aux patients ont généralement lieu le matin. Aussi, nous décidons de garder les créneaux du matin pour les besoins de l'aumônerie et des représentants de culte (formations, réunions, commissions interprofessionnelle, etc.). La salle Multicultes serait donc ouverte aux usagers de l'hôpital de 14h à 18h du lundi au vendredi. Toute autre demande pourra être étudiée par l'aumônier. Afin de soulager les postes de sécurité, l'ouverture et la fermeture de la salle Multicultes sont confiées à l'aumônier de l'hôpital. Pour ce faire, je prends contact avec Monsieur HUMBERT, responsable de la Sécurité, qui me confiera un jeu de clés deux jours plus tard.
  
- ✦ **Esthétique** : La beauté du lieu nous a semblé importante. Chacun doit éprouver l'envie d'y venir et y trouver un lieu apaisant. Il doit inviter à la prière, au recueillement et à la méditation. Nous décidons d'y introduire des plantes artificielles de manière à rendre le lieu plus chaleureux. Nous choisissons l'olivier qui symbolise la paix, l'harmonie, la sagesse et l'espoir. Par ailleurs, nous constatons un éclairage insuffisant dans la salle Multicultes. Si la lumière « tamisée » invite au recueillement, elle représente également une entrave à la lecture de textes religieux. Je contacte une nouvelle fois Monsieur HUMBERT qui interviendra immédiatement et équipera la salle Multicultes de deux ampoules LED supplémentaires.

- ✦ **Matériel et mobilier** : Après sondage auprès des différents représentants de cultes, seules les pratiques des communautés musulmane et bouddhiste requièrent d'un matériel adapté. Pour la célébration des messes catholiques, le prêtre référent, Père Gérard Pelletier apporte le matériel dont il a besoin : vin, eau, hosties, calice, linges, coupelle, crucifix et missel. Pour les musulmans, il conviendra de se procurer des tapis de prières. Pour les bouddhistes, des coussins de méditation seront nécessaires.



Rappelons que la salle Multicultes a été fermée car les fidèles musulmans entreposaient leurs chaussures à l'entrée de la salle qui jouxte le hall d'accueil principal de l'hôpital. Ce rituel est indissociable de la pratique religieuse musulmane. Aussi, nous décidons de mettre à disposition des musulmans un banc comprenant des casiers qui permettra le rangement des chaussures. Ce type de meuble n'étant pas disponible à l'hôpital, je décide de m'en procurer un par mes propres moyens.

- ✦ **Planning** : Un planning sera tenu par l'aumônerie catholique de l'hôpital. La salle Multicultes pourra être réservée par les représentants de culte pour l'organisation de manifestations religieuses destinées aux usager.
- ✦ **Affichage obligatoire** : Il conviendra d'afficher **dans un panneau d'affichage dédié** la Charte de la Laïcité, la Charte de la personne hospitalisée, la Charte de la Bienveillance, le planning mensuel, et la Charte de la salle Multicultes signée par la Direction et l'ensemble des représentants de culte que chaque utilisateur s'engage à respecter en pénétrant le lieu.



#### 4- Financement de l'aménagement de la salle Multicultes

Je contacte Madame Sandrine BURKAHARDT, cadre de santé à la Direction des Ressources Logistiques et Techniques (DRLT) afin de lui soumettre nos besoins en matière d'aménagement de la salle Multicultes.

Madame BURKAHARDT est chargée d'établir un devis auprès des fournisseurs référencés au GHEF. Ce devis sera ensuite adressé à Monsieur DE MENACA, le Directeur adjoint de l'établissement hospitalier, qui décidera ou non d'allouer une partie de son budget à l'aumônerie :

- ✚ Une armoire comprenant 6 étagères (1 pour chaque culte) : l'armoire permettra aux représentants des six cultes référencés de réserver les affaires nécessaires à leur pratique religieuse. Un double des clés sera remis à chaque représentant. L'armoire ne sera pas accessible aux usagers.
- ✚ Un panneau d'affichage vitré destiné à l'affichage obligatoire,
- ✚ Une banquette avec casiers pour le rangement des chaussures,
- ✚ Un arbre de vie en acier choisi comme symbole universel,
- ✚ Des bougies LED,
- ✚ Des plantes artificielles,
- ✚ Des tapis de prières pour le culte musulman,
- ✚ Des coussins de médiation pour le culte bouddhiste.

Le lundi 18 septembre, lors de mon dernier entretien avec Monsieur DE MENACA, ce dernier me dit avoir reçu le devis de l'aumônerie et que, ayant dépassé son budget annuel, il ne pourrait malheureusement pas satisfaire notre demande.

Après échanges, Monsieur DE MENACA acceptera de nous fournir un panneau pour l'affichage obligatoire qui me paraît strictement indispensable à l'utilisation de la salle Multicultes.

Je prends donc contact avec diverses associations afin que celle-ci puissent nous équiper en tapis et coussins de méditation. Monsieur TAHIRI Hicham, représentant du culte musulman, se propose de nous fournir des tapis de prières par le biais de l'association TAWABA.

À ce jour, aucunes des associations bouddhistes contactées n'ont répondu favorablement à notre demande.

Pour le reste, de généreux donateurs qui souhaitent me soutenir dans ce projet auront permis l'achat de l'arbre de vie (144 €), de deux oliviers artificiels (116 €), d'une banquette avec casiers (69 €), de deux panneaux adhésifs (52 €) et de deux bougies LED (22 €).

## 5- Approbation et signature de Charte d'utilisation de la salle Multicultes

Le 4 août 2023, l'aumônerie catholique de Jossigny a adressé un mail à tous les représentants de cultes afin qu'ils puissent prendre connaissance du projet de charte d'utilisation de la salle Multicultes ainsi que de son plan d'aménagement. **Tous ont approuvé la charte et le projet d'aménagement à l'unanimité.**

**Le 14 août 2023**, l'aumônerie catholique de Jossigny, avec la participation de Monsieur DE MENACA, a convié l'ensemble des représentants de culte afin que la charte soit **officiellement approuvée et signée par tous.**

Au cours de cette rencontre, chaque représentant a pu évoquer son expérience en tant qu'accompagnateur spirituel et faire part à la Direction de ses projets au sein de l'hôpital de Jossigny, que ce soit dans l'accompagnement spirituel ou dans l'organisation d'évènements religieux. Chacun a pu s'exprimer et se nourrir de ce **dialogue interreligieux.**





## **Charte de la Salle « Multicultes » à l'Hôpital de Jossigny GHEF de Marne-La-Vallée**

### **1- Préambule**

La salle « Multicultes » est un lieu de silence et de prières inter-religieuses situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal, à gauche de l'accueil de l'hôpital et à proximité du poste de sécurité et des ascenseurs a et b. En accord avec la Direction de l'Hôpital, ce lieu a été aménagé afin de garantir aux personnes hospitalisées la libre pratique de leur culte et la manifestation de leurs convictions religieuses conformément à :

- L'article R1112-46 du Code de la Santé Publique (CSP),
- La Charte de la personne hospitalisée,
- La circulaire n° DHOS/P/2006/538 du 20 décembre 2006 relative aux aumôniers,
- La circulaire n° DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011 relative à la charte des aumôneries des établissements relevant de la fonction publique hospitalière.
- Art 8.2 de la Politique « Droits des Patients du GHEF »

En application de l'article L6143-7 du CSP, ce lieu reste soumis à la politique générale de l'établissement conduite par le Directeur.

### **2- Destination du Lieu**

Conçu en commun par des représentants de chacune des communautés chrétienne, juive, bouddhiste et musulmane, il se présente comme un lieu de prière, de silence, de recueillement et de méditation.

Il est ouvert, dans le respect de la foi de chacun :

- à toute personne hospitalisée à la recherche d'un havre momentané de repos et de paix,
- aux personnes accompagnant les malades,
- aux membres du personnel et aux visiteurs.



### **3- Mode de Fonctionnement**

La salle « Multicultes » est placée sous la responsabilité des personnes qui la fréquentent. Voulu comme un espace de silence et de prières partagé, les manifestations de foi doivent respecter la quiétude, le recueillement de chacun, l'interdiction du prosélytisme ainsi que la Démarche de Soins en vigueur à l'Hôpital.

La salle « Multicultes » sera accessible du lundi au vendredi, de 14h à 18h. Ce lieu sera ouvert et fermé soit par l'aumônier de l'Hôpital, soit par l'agent de sécurité le cas échéant.

Les célébrations culturelles, se déroulant dans les plages horaires ayant reçu l'accord de chacune des religions d'une part, et de la Direction d'autre part, seront occasionnelles. Ce lieu devra être remis en ordre après chaque célébration.

Effectif maximal des personnes admises simultanément dans ce lieu : **19 personnes.**

### **4- Aménagement de l'espace**

La salle « Multicultes » est un lieu de culte commun à tous, qui conduit dans sa partie centrale à « l'Arbre de vie » choisi comme symbole spirituel universel.

À l'entrée de la salle, un panneau affiche la Charte que tout utilisateur s'engage à respecter, les horaires d'ouverture ainsi que le calendrier des manifestations religieuses proposées.

À l'entrée à droite, une banquette le long du mur permet de déposer dans les casiers livres de prières, tapis et chaussures.

Chaque utilisateur veillera à ranger le matériel utilisé dans les espaces dédiés.

### **5- Gestion du lieu**

Sous l'autorité de la Direction, la gestion de la salle « Multicultes » est confiée à un comité interprofessionnel (membre de chacune des aumôneries, service logistique et poste de sécurité de l'Hôpital). Ce dernier se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du service de l'aumônerie de l'Hôpital qui est chargé d'en coordonner l'usage et le bon fonctionnement. En cas de difficulté, le comité saisit le Directeur des affaires générales, de la communication et des usagers, qui décide en dernier ressort.

Pour des raisons d'hygiène et afin de respecter le recueillement de chacun, il est interdit de boire et de manger dans la salle « Multicultes ». De même, pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer cierges, bougies et encens.

La Direction se réserve le droit de refuser l'accès à la salle « Multicultes » envers toute personne manifestant un comportement irrespectueux et contraire aux principes de la présente charte.

Nous avons profité de cette rencontre pour rappeler l'importance du principe de **Laïcité** au sein de l'hôpital de Jossigny auquel tous adhèrent tant elle est indispensable à la cohabitation religieuse à laquelle nous aspirons. Je propose que, symboliquement, les représentants de chaque culte, avec le concours de la Direction, signent la **Charte de la Laïcité** de l'hôpital et s'engagent à faire vivre la Laïcité en privilégiant toujours le **dialogue interreligieux, le respect et la tolérance**.

### Charte de la Laïcité du GHEF de Jossigny



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GHEF**  
Grand Hôpital de l'Est Francilien

**SERVICES  
PUBLICS\***

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

### LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

<p><b>Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents est interdite.</b></p> <p>Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer <b>exemplaire</b> dans l'exercice de ses fonctions. Il doit <b>traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience</b>.</p> <p><b>Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement</b></p>	<p>à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires</p> <p><b>La liberté de conscience est garantie aux agents publics.</b> S'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. <b>Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité</b></p> <p>Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

<p><b>Tous les usagers sont égaux</b> devant le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. <b>Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.</b></p> <p>Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.</p> <p>A ce titre, ils ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.</p>	<p>Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.</p> <p><b>Les usagers accueillis à temps complet</b> dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires <b>ont droit au respect de leurs croyances</b> et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour en savoir plus : [www.laicite.gouv.fr](http://www.laicite.gouv.fr)

(Annexe 4)

## 6- Inauguration de la salle Multicultes et programmation 2023-2024

La Charte d'utilisation de la salle Multicultes ayant été signée, la politique d'utilisation de la salle Multicultes étant actée et l'ouverture de la salle étant fixée au 1<sup>er</sup> septembre à 14h, j'entrepris l'aménagement de la salle en veillant à respecter la réflexion menée par l'ensemble des représentants de culte.



Nous avons cherché un moyen d'attirer l'attention des usagers en proposant de la couleur dans ces couloirs décorés de blanc et de gris.

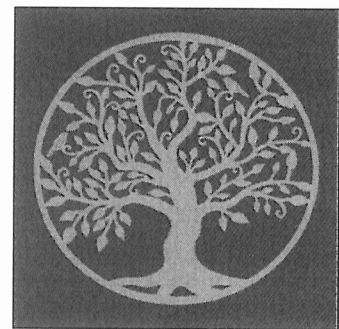
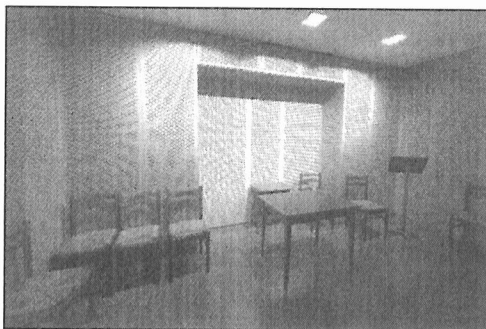
Afin d'apporter un aspect « sacré » au lieu, nous choisissons un rouleau de film adhésif imitation « vitrail » que nous installons sur les parties vitrées.

Le vitrail est perçu dès le XII<sup>ème</sup> siècle comme une louange divine qui, en transfigurant l'espace, favorise le recueillement et la prière. Leur transparence dirige l'âme par des moyens matériels vers ce qui est immatériel.



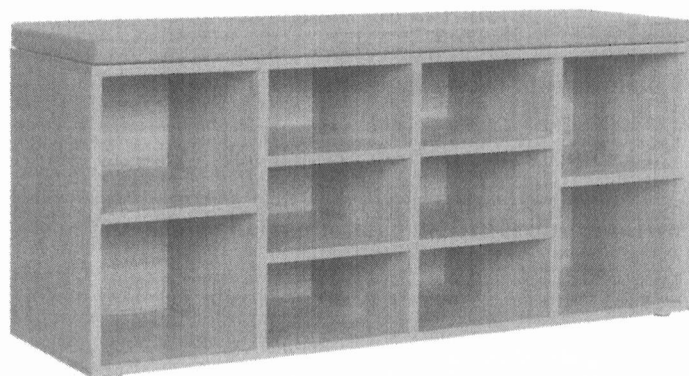
L'éclairage intérieur de la salle Multicultes laisse apparaître une palette de couleurs chaudes qui émergent de ce mur blanc et froid.

Au fond de la salle se trouve une niche qui sera le point central de la salle Multicultes. L'arbre de Vie, choisi comme symbole universel à l'unanimité y sera exposé.

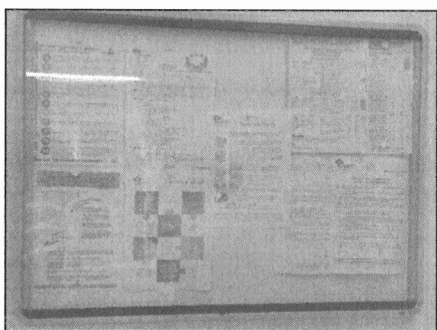


Afin d'apporter un peu de chaleur et une ambiance positive à la pièce, nous choisissons d'installer des plantes artificielles pour leur facilité d'entretien. Comme vu précédemment, nous choisissons l'olivier, symbole de sagesse, de longévité, d'espérance, de sacrifice, de réconciliation, de vie éternelle et de victoire.

Pour la communauté musulmane, nous installons une banquette munie de petits casiers permettant aux fidèles de ranger leurs chaussures. Les chaussures ne pourront être laissées à l'extérieur de la salle Multicultes sous peine de se voir interdire l'accès à la salle comme stipulé dans la charte d'utilisation de la salle Multicultes.



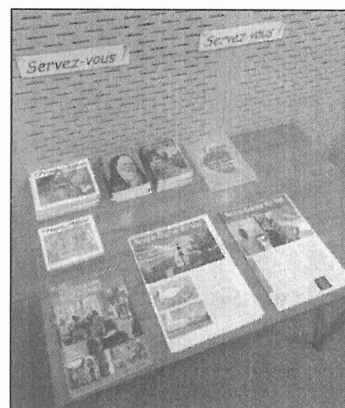
Un panneau d'affichage sera installé à l'entrée de la salle Multicultes à l'intérieur duquel les usagers pourront consulter :

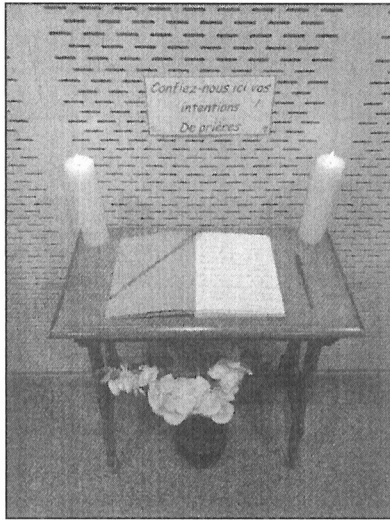


**La Charte d'utilisation de la salle Multicultes,**  
**La Charte de la Laïcité,**  
**La Charte du Patient Hospitalisé,**  
**La Charte de la Bienveillance,**  
**Le calendrier mensuel des manifestations proposées.**

Une petite table au fond de la salle Multicultes fera office de présentoir. Les utilisateurs pourront y trouver des livrets de prières, des « newsletters », des programmations culturelles et culturelles, des revues religieuses ou bien encore des informations concernant le GHEF de Jossigny.

Chaque référent culte pourra alimenter ce présentoir en veillant à laisser suffisamment de place pour les autres cultes.





Sous l'Arbre de Vie, une petite table sur laquelle repose un registre d'« **intentions de prières** » et deux bougies. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous avons choisi deux bougies LED à piles.

L'intention de prière permet de partager notre prière avec d'autres priants, de faire d'une prière personnelle, **une prière collective**. Nous nous portons ainsi dans nos prières et ressentons que nous ne faisons qu'un seul corps.

Faire qu'un seul corps, quelles que soient nos croyances. Pour Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, la prière est un élan du cœur, un simple regard jeté vers le Ciel, un cri de reconnaissance et d'amour au sein de l'épreuve. **Ce registre est ici le symbole de la solidarité, de la compassion et de la Fraternité.**

Une affiche sur la porte d'entrée de la salle Multicultes indique les horaires d'ouverture, le numéro de la personne à contacter pour toute question relative à la gestion de la salle et enfin, une phrase qui invite l'utilisateur à prendre connaissance de la Charte de la salle Multicultes.



**Le 1<sup>er</sup> septembre, grâce à l'ensemble des représentants de cultes et à la Direction qui a rendu ce projet possible, la salle Multicultes a donc pu être ouverte aux usagers.**

Une messe catholique a été célébrée le 7 septembre, suivie d'une formation adressée aux bénévoles de l'aumônerie sur le thème de l'écoute et de la relecture.

Monsieur TAHIRI Hicham programme un temps de prière pour les musulmans un vendredi par mois.

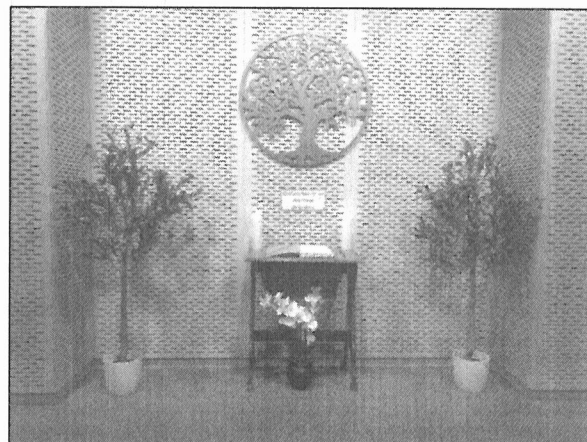
Monsieur CHARLES Luc programme un atelier le samedi 14 octobre prochain sur le thème de « initiation à l'assise bouddhiste et vision du deuil selon le culte bouddhiste ».

Le jeudi 4 janvier 2024, l'aumônerie de l'hôpital organisera **les vœux de l'année 2024** : les représentants de chaque communauté religieuse se retrouveront chaque année à la salle Multicultes pour partager un message **de paix et d'espoir**.

Le mercredi 26 juin 2024 se tiendra la première réunion du comité interprofessionnel.



Chaque évènement est communiqué à la Direction de l'hôpital puis à l'ensemble des représentants de cultes. Chaque représentant de culte est invité à prendre part à toutes les manifestations religieuses proposées.



*Ouverture le*

*1<sup>er</sup> septembre 2023*

